

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

QU'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement numéro 953 2023 relatif à la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal situé au 610, rang Marigot à Saint-Apollinaire, lot 3 384 988 du cadastre de Québec.

Que le bâtiment est la propriété de Jennifer Lessard et Johanne Bédard qui ont présenté ladite demande.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à Cathy Bergeron, secrétaire du comité de démolition au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou par courriel à [cathy.bergeron@st-apolлинаire.com](mailto:cathy.bergeron@st-apolлинаire.com)

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition lors d'une rencontre qui aura lieu le 31 mars 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal Benoit Côté, située au 94, rue Principale, Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire, le 17 mars 2026.



---

Stéphanie Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Stéphanie Gaudreau, greffière secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire, le 17 mars 2026.



---

Stéphanie Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière